

La maltraitance chez les personnes âgées

Je me donne le droit d'agir!



La crise que nous vivons actuellement augmente l'isolement social et le sentiment de solitude chez plusieurs d'entre nous. Lorsque nous croyons être dans une situation de maltraitance, il faut agir.

Qu'est-ce que la maltraitance?

La maltraitance consiste en un ou plusieurs gestes, ou une absence d'action appropriée, qui cause du **tort** ou de la **détresse** à la personne âgée. Elle se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance. Elle est souvent commise par un proche, mais peut aussi l'être par des personnes offrant des services ou des soins. Parfois, la personne maltraitante n'a pas de mauvaise intention. La maltraitance ne s'accompagne pas toujours de violence. Toutefois, la négligence peut causer autant de tort que la violence.

Quoi faire?

1. Nommer vos limites

Vous pouvez agir en exprimant votre opinion, votre accord ou désaccord. Vous pouvez prendre une période de réflexion avant de répondre « oui » à quelque chose que l'on vous demande. Vous ne devriez pas ressentir une pression ou un signe de malaise pour répondre à une personne.

Exemples de maltraitance :

- Vous subissez du chantage ou des menaces de la part de votre entourage.
- On vous infantilise.
- On vous bouscule parce que vous ne marchez pas assez vite.

2. Briser l'isolement

Parlez avec une personne en qui vous avez confiance, n'hésitez pas à demander de l'aide, ne restez pas seul avec une situation qui vous crée un malaise.

Exemples de maltraitance :

- On vous coupe l'accès à des services.
- On ne vous permet pas de parler à votre famille, à votre médecin ou à votre comptable.

3. Demeurer à l'écoute de vos émotions

Faites-vous confiance dans ce que vous ressentez, écoutez votre voix intérieure, apprenez à vous respecter.

Exemples de maltraitance :

- On vous intimide et vous vous sentez angoissé.
- On ne répond pas à vos besoins essentiels requis à votre santé.

4. Faire valoir vos droits et vos choix selon vos besoins

Vous avez des droits, peu importe votre âge, votre sexe, votre origine ou votre orientation sexuelle.

Exemples de maltraitance :

- On vous met de la pression pour faire un nouveau testament contre votre gré.
- Vous êtes privé d'intimité dans votre milieu de vie.
- On ne respecte pas vos choix, on décide à votre place, sans vous consulter.

Besoin d'aide?

- Explorez des pistes de solution avec une personne de confiance.
- Téléphonnez à des lignes d'écoute ou à des services de votre localité : CLSC, Ligne Aide Abus Aînés, Centre d'action bénévole, organismes de défense de droits, organismes de médiation citoyenne, etc.



LIGNE AIDE ABUS AÎNÉS
1 888 489-ABUS (2287)

www.aideabusaines.ca

Québec